

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

**VERENIGDE VERGADERING VAN DE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE**

COMPTE RENDU INTÉGRAL

INTEGRAAL VERSLAG

SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 20 JUILLET 2018

PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 20 JULI 2018

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 12h05.*

M. le président.- Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 20 juillet 2018.

[433]

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Fabian Maingain ;

- M. Alain Destexhe, en mission au Sri Lanka pour le Groupe belge de l'Union interparlementaire.

[435]

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. ABDALLAH KANFAOUI

À M. GUY VANHENGEL, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE DE LA SANTÉ, LA FONCTION PUBLIQUE, LES FINANCES, LE BUDGET ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES,

ET À M. DIDIER GOSUIN, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE DE LA SANTÉ, LA FONCTION PUBLIQUE, LES FINANCES, LE BUDGET ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES,

concernant "la mise en œuvre du Plan Santé bruxellois approuvé en première lecture par le Collège réuni".

QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE DE MME CLAIRE GERAETS,

concernant "les mesures de réduction des inégalités en matière de santé prévues dans le Plan Santé bruxellois récemment approuvé".

[441]

M. le président.- Le membre du Collège réuni Didier Gosuin répondra aux questions d'actualité.

La parole est à M. Kanfaoui.

M. Abdallah Kanfaoui (MR).- Nous sommes ravis d'apprendre que le Plan de santé bruxellois (PSB), en cours d'élaboration depuis le début de cette législature, a récemment été approuvé par le gouvernement. Compte tenu de la réalité du terrain, notamment en termes d'éloignement et d'accessibilité aux soins, je pense que l'opérationnalisation de ce plan devient éminemment urgente. Or, ce plan doit encore être soumis aux différents organes d'avis d'Iriscare et au Conseil consultatif de la santé et de l'aide aux personnes, désormais mis en place.

Pouvez-vous nous dire quand ce Plan de santé bruxellois - que vous présentez comme très ambitieux - sera présenté au parlement ?

[445]

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni.- Ma réponse sera très courte. Le Plan de santé bruxellois a été transmis à Iriscare. L'avis est attendu pour le 25 septembre. Le parlement sera ensuite saisi du dossier au début du mois d'octobre.

[449]

M. le président.- La parole est à Mme Geraets pour sa question d'actualité jointe.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO!).- M. le ministre, vous avez annoncé le 12 juillet dernier la sortie imminente du Plan de santé bruxellois.

En moyenne, plus de 30% des habitants de notre Région reportent des soins pour des raisons financières. Ce taux avoisine les 40% chez les plus précaires et les 33% chez les personnes dont le niveau de revenu relève du quintile 2.

Pour répondre à ce problème, vous souhaitez assurer une prise en charge globale, intégrée, centrée sur les besoins des patients et effectuée au bon moment pour chaque niveau de soins. Dans cette optique, vous recommandez de disposer de services de santé suffisants, adéquats et organisés.

Les maisons médicales au forfait correspondent parfaitement au modèle que vous préconisez. Elles constituent la base sur laquelle construire un véritable projet de santé publique.

Le renforcement des maisons médicales au forfait est-il prévu dans le Plan de santé bruxellois ? Si oui, comment ?

Qu'entendez-vous par le test d'impact santé ? En quoi va-t-il réduire les inégalités de santé ?

En quoi la création d'une structure d'appui de première ligne va-t-elle répondre aux besoins des 270.000 Bruxellois qui reportent leurs soins pour des raisons financières ?

[451]

M. le président.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni.- Il y a trois questions.

Le plan favorise bien sûr les pratiques multidisciplinaires, donc les maisons médicales au forfait qui sont une des modalités. D'ailleurs, actuellement, Médecins du monde teste, avec notre soutien, deux nouveaux modèles de structures pluridisciplinaires. Donc oui, nous les encourageons. Eu égard aussi à la tendance des nouveaux médecins à vouloir travailler en équipe, dans des structures polyvalentes qui appellent d'autres modes de financement. Je rappelle que cela reste de la compétence du pouvoir fédéral.

Le test d'impact, c'est une forme d'évaluation, un outil d'aide à la décision. Cela consiste à introduire de manière transversale dans toutes les politiques, que ce soit à la Cocom, que ce soit à la Région - je pense à la VGC, à la Cocof - le fait que, avant toute option et choix politique, on puisse faire une évaluation d'impact sur la santé. D'ailleurs, nous allons commencer avec un premier projet pilote qui vise le maintien à domicile des personnes âgées, dans une approche par quartier.

Concernant la structure d'appui "Accès aux soins", c'est une des mesures. Il s'agit d'une simplification puisqu'elle consiste à fusionner le réseau multidisciplinaire local, le Service intégré de soins à domicile, l'asbl Conectar et l'Association pluraliste de soins palliatifs de la Région de Bruxelles-Capitale (Palliabru). C'est évidemment augmenter la visibilité de l'offre. C'est aussi encourager la concertation entre tous les prestataires sur le terrain. Cette lecture simplifiée permettra enfin de faciliter le virage vers une pratique ambulatoire, dont nous savons qu'elle doit être développée davantage dans les années à venir.

[453]

M. le président.- La parole est à Mme Geraets.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO!).- J'attendais personnellement une réponse plus ambitieuse, concrète et engagée sur le plan budgétaire.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni.- Dans le cadre d'une question d'actualité, le temps de réponse qui m'est imparti est limité. C'est une règle de ce parlement dont vous êtes membre.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO!).- J'attendais une prise de position et un renoncement au système hospitalo-centré. Nous avons tout de même dépensé des dizaines de millions d'euros pour le Centre hospitalier interrégional Edith Cavell (Chirec), l'hôpital le plus cher de Belgique. Il convient donc de prendre position afin de débloquent un budget relatif aux soins de santé de première ligne, base d'une bonne politique de santé et d'un Plan de santé bruxellois ayant un sens pour les 270.000 Bruxellois qui ne peuvent avoir accès aux soins de santé.

(Applaudissements sur les bancs du PTB)

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni.- Je vous invite au débat qui aura lieu en septembre au parlement.

M. le président.- La parole est à M. Kanfaoui.

M. Abdallah Kanfaoui (MR).- Nous évaluerons ce Plan de santé bruxellois lorsqu'il sera proposé, en septembre.

[465]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MATHILDE EL BAKRI

À M. PASCAL SMET, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

ET À MME CÉLINE FREMAULT, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENTE POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

concernant "la hausse annoncée des prix dans les maisons de repos du CPAS de la Ville de Bruxelles".

[467]

M. le président.- La membre du Collège réuni Céline Fremault répondra à la question d'actualité.

La parole est à Mme El Bakri.

Mme Mathilde El Bakri (PTB*PVDA-GO!).- Cette semaine, un article dans la presse annonçait que les prix des homes du centre public d'action sociale (CPAS) de la Ville de Bruxelles avaient augmenté et risquaient d'augmenter encore davantage. Si les chiffres dévoilés sont corrects, on passerait, pour la maison de repos "Les Églantiers", de 1.700 euros mensuels à 2.070 euros, et pour les maisons de repos "Résidence Sainte-Gertrude" et "Aux Ursulines", de 1.400 euros à 1.500 euros pour une chambre double, et de 1.400 euros à 1.700 euros pour une chambre individuelle avec douche. Ce n'est pas rien. J'ai vu que vous vous étiez concertée avec M. El Ktibi et j'imagine que vous pourrez donc confirmer ou infirmer ces chiffres. Et si cela se confirme, c'est vraiment grave.

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- Je vous rassure, je vois souvent M. El Ktibi pour d'autres dossiers : le Samusocial, les espaces verts, les CPAS...

Mme Mathilde El Bakri (PTB*PVDA-GO!).- Si ces augmentations se confirment, nous sommes dans une situation assez grave, surtout à Bruxelles où 17% des personnes âgées - un des plus hauts taux parmi les communes - bénéficient de la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa). On est aux alentours de 1.090 euros, c'est révélateur de leur situation de pauvreté.

(Remarques de Mme Fremault)

Si vous n'aviez pas accepté toute l'augmentation, est-il exact que vous aviez néanmoins accepté une augmentation allant au-delà des 5% prévus par la loi ?

[475]

Ma deuxième question porte sur une éventuelle rectification, dans l'article que je citais précédemment, visant à ce que le Conseil d'État puisse valider le refus par la Cocom d'une telle augmentation. Comptez-vous, de ce fait, notifier votre refus ?

Enfin, vous aviez affirmé, dans votre déclaration de politique communautaire, vouloir garantir l'accessibilité des maisons de repos à tous les Bruxellois. Je suppose donc que cette augmentation des prix va à l'encontre de l'objectif que vous poursuivez. J'aurais aimé vous entendre sur ce point.

[477]

M. le président.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- Le 29 juin dernier, le Conseil d'État a annulé trois décisions que M. Smet et moi-même avons prises et qui refusaient les augmentations réclamées en octobre 2017 par les trois maisons de repos que vous avez citées. Ces augmentations étaient de 19% environ et allaient jusqu'à 22% pour des chambres individuelles.

M. Smet et moi-même les avons plafonnées à 3,59% et à 11,5% maximum pour des chambres individuelles équipées d'un coin pour la douche. Cette demande n'a pas été agréée en Commission communautaire commune et le CPAS a obtempéré.

L'annulation de l'autorisation des augmentations est motivée du fait que le fonctionnaire dirigeant a signé les trois décisions sur la base d'une délégation de signature, qui équivaut à une délégation d'exécution, tandis que nos décisions lui avaient été transmises par courrier électronique. Le Conseil d'État a jugé que ce mode de communication ne garantissait pas que M. Smet et moi-même étions bien à l'origine de la décision. Il s'agit donc avant tout d'une annulation technique. Nous devons donc prendre de nouvelles décisions.

Le plan relatif au contrôle des prix des maisons d'hébergement a été présenté en Commission des Affaires sociales le 20 juin dernier en réponse à des interpellations sur le sujet. Nous avons donc eu largement l'occasion d'en débattre.

[479]

M. le président.- La parole est à Mme El Bakri.

Mme Mathilde El Bakri (PTB*PVDA-GO!).- Au final, il y aura des augmentations, mais vous allez quand même notifier une nouvelle décision de refus pour plafonner ces augmentations à 11%. Est-ce bien cela ?

M. le président.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- Nous avons une décision d'autoriser qui a été annulée. Nous allons donc devoir reprendre cette décision. Comme je vous l'ai expliqué, il y a eu un problème d'ordre technique : nous l'avons signifié par mail au fonctionnaire dirigeant.

Mme Mathilde El Bakri (PTB*PVDA-GO!).- Vous autorisez une augmentation entre 5% et 11%. Quels critères prévoyez-vous pour justifier un taux d'augmentation supérieur ?

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- Ce n'est pas 5% et 11%, je vous l'ai expliqué. C'est une fourchette d'augmentation pouvant aller de 3,59% jusqu'à 11,5%, ce dernier pourcentage n'étant possible que pour des chambres individuelles équipées d'une douche.

Mme Mathilde El Bakri (PTB*PVDA-GO!).- Était-ce prévu comme ça ?

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- J'ai tout expliqué en détail en commission le 20 juin dernier.

[493]

- *La séance est suspendue à 12h19.*

[167]

- *La séance est reprise à 12h57.*

[171]

COMMUNICATIONS FAITES À L'ASSEMBLÉE RÉUNIE

FONDATION ROI BAUDOIN

M. le président.- Par lettre du 3 juillet 2018, l'administrateur délégué de la Fondation Roi Baudouin nous transmet sa publication intitulée "Champs de vision – Prise en charge des seniors – Bilan de dix années de travail sur Alzheimer – Perspective d'un futur modèle de soins".

- Renvoi à la Commission de la santé.

IRIS – FAÏTIÈRE

Rapport annuel d'activités

M. le président.- Par lettre reçue le 16 juillet 2018, le président et l'administrateur délégué d'iris transmettent le rapport annuel d'activités d'iris-Faïtière 2017, adopté lors de son assemblée générale statutaire du 27 juin 2018.

- Renvoi à la Commission des affaires sociales.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de Mmes Magali Plovie et Viviane Teitelbaum visant à favoriser les relations entre les enfants et leurs parents en prison (n° B-114/1 - 2017/2018).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la Commission des affaires sociales.

[173]

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune de M. Charles Picqué portant modification de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois (n° B-121/1 - 2017/2018).

Il s'agit du texte identique à la proposition d'ordonnance conjointe prise en considération et dont la discussion a eu lieu au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pas d'observation ?

Il en sera donc ainsi.

[175]

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Fouad Ahidar, Julien Uyttendaele, Emmanuel De Bock, Ahmed El Khannouss, Stefan Cornelis et Mme Brigitte Grouwels relative à une politique uniforme en matière de recrutement des personnes ayant un passé judiciaire au sein des administrations et institutions bruxelloises (n° B-122/1 – 2017/2018).

Pas d'observation ?

- Renvoi aux Commissions réunies de la santé et des affaires sociales.

[177]

PROPOSITION D'ORDONNANCE CONJOINTE À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

PROPOSITION D'ORDONNANCE CONJOINTE À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE DE M. CHARLES PICQUÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ORDONNANCE CONJOINTE À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE DU 14 DÉCEMBRE 2017 SUR LA TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES PUBLICS BRUXELLOIS (N° B-121/1 - 2017/2018).

M. le président.- Je vous propose de considérer la discussion ayant déjà eu lieu en séance plénière du parlement, comme également valable pour l'Assemblée réunie.

Pas d'observation ?

Il en sera ainsi.

[183]

QUESTION ORALE

M. le président.- L'ordre du jour appelle la question orale de M. du Bus de Warnaffe.

La question orale inscrite à l'ordre du jour ayant reçu réponse écrite, elle est dès lors retirée de l'ordre du jour.

- *La séance est suspendue à 13h00.*

[271]

- *La séance est reprise à 13h48.*

VOTE NOMINATIF

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune de M. Charles Picqué portant modification de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois (n° B-121/1 – 2017/2018).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE

79 membres sont présents.

62 répondent oui dans le groupe linguistique français.

17 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, le parlement adopte la proposition d'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune qui sera soumise à la sanction du Collège réuni.

M. le président.- La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

- *La séance est levée à 13h49.*

DÉTAIL DU VOTE NOMINATIF / DETAIL VAN DE NAAMSTEMMING

Frans taalgroep / Groupe linguistique français

Ja	62	Oui
----	----	-----

Mohamed Azzouzi, Françoise Bertieaux, Eric Bott, Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Ridouane Chahid, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Alain Courtois, Emmanuel De Bock, Armand De Decker, Vincent De Wolf, Céline Delforge, Bea Diallo, Dominique Dufourny, Caroline Désir, Mathilde El Bakri, Ahmed El Khannouss, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Youssef Handichi, Evelyne Huytebroeck, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Abdallah Kanfaoui, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Marion Lemesre, Marc Loewenstein, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Zahoor Ellahi Manzoor, Alain Maron, Joëlle Milquet, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Martine Payfa, Caroline Persoons, Charles Picqué, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Jacqueline Rousseaux, Fatoumata Sidibé, Viviane Teitelbaum, Sevket Temiz, Barbara Trachte, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michaël Verbauwhede, Michaël Vossaert, David Weytsman, Kenza Yacoubi, Anne-Charlotte d'Ursel, Olivier de Clippele, Julie de Groote, Serge de Patoul, André du Bus de Warnaffe, Emin Özkara.

Nederlandse taalgroep / Groupe linguistique néerlandais

Ja	17	Oui
----	----	-----

Fouad Ahidar, Els Ampe, René Coppens, Stefan Cornelis, Bruno De Lille, Carla Dejonghe, Paul Delva, Liesbet Dhaene, Hannelore Goeman, Brigitte Grouwels, Dominiek Lootens-Stael, Annemie Maes, Cieltje Van Achter, Jef Van Damme, Johan Van den Driessche, Arnaud Verstraete, Khadija Zamouri.